



Rapport Desforges : le début de l'interministérialité sans fin... ?

Le 23 octobre 2013, le Ministère de la Fonction publique a présenté à l'ensemble des organisations syndicales le rapport de Corinne Desforges (voir pièce-jointe) sur la mobilité interministérielle et inter fonctions publiques. La délégation de la FGF-FO était composée de Christian Grolier, Claude Simoneau et Jean-Pierre Moreau (SG du SNPTECTIT-FO).

La Directrice de la DGAFP qui présidait cette réunion (en présence des membres de l'équipe d'inspection) a précisé, qu'à ce stade, les conclusions et propositions du rapport n'engageaient en rien le gouvernement.

Un diaporama a été présenté en séance que nous avons demandé et que vous trouverez également en pièce jointe. La réunion s'est déroulée en deux parties. Sur l'ensemble on peut constater que la mission a largement concentré sa réflexion sur le périmètre de la RéATE (DR, DDI, Préfectures) même si d'autres services ont été abordés (DDFIP, Education Nationale, etc.)

Ce rapport fait suite à celui de Weiss-Rebière tout en sachant qu'un 3^{ème} rapport est attendu, celui de la mission Langlois.

La première partie consistait à favoriser la mobilité des agents en harmonisant les cycles de gestion. La FGF-FO a rappelé sa totale opposition à toutes fusions de CAP ou CCP. Autant nous pouvons entendre le fait que des critères harmonisés soient discutés au sein des ministères pour les CAP, autant nous sommes indéfectiblement attachés à la gestion ministérielle par corps.

Nous avons affirmé que la mobilité choisie était loin d'être la réalité depuis bientôt 10 ans à cause des différentes réformes de l'Etat (RGPP, MAP, etc.). Pour beaucoup d'agents, la mobilité est subie et forcée à cause de multiples restructurations, fermetures de services, transferts, externalisation, et ce n'est, hélas, pas finie. Les destructions d'emplois dans les ministères et missions non prioritaires (PLF 2013 puis 2014), les risques de fermeture de sous-préfectures, les transferts de pan entier de l'enseignement avec l'Acte III de décentralisation, autant d'éléments qui continuent de démontrer que la mobilité est imposée. C'est en aucun cas, un élément positif choisi par un agent pour faire évoluer sa carrière.

La deuxième partie consistait à la présentation de différents scénarii. FORCE OUVRIERE s'est opposée à la volonté forte des rapporteurs de transférer la gestion des agents sous l'autorité du Préfet de région. L'idée de prioriser une mobilité au plan local qui serait arbitrée et entérinée par le Préfet de région dans le cadre d'instances « souples » (sic !) avec une information a posteriori des CAP de corps revient simplement à interministérialiser la mobilité des agents du périmètre RéATE.

Au final, l'objet de cette instance « souple » est d'arriver très vite à des CAPI (CAP Interministérielles) avec tous les soucis de représentativité qui se poseraient.

Conclusion provisoire de la FGF-FO

En résumé, sans préjuger des orientations que pourrait retenir le gouvernement, la FGF-FO a rappelé que la meilleure idée du gouvernement serait de ne retenir aucune piste du rapport Desforges.

La FGF-FO constate après le rapport Weiss dont une des pistes retenues a été de rendre responsable de tous les BOP ministériels (Budgets Opérationnels de Programme) le Préfet de région mais aussi de lui laisser la liberté de porter certaines politiques publiques spécifiques à son bassin d'emploi, ce nouveau rapport Desforges poursuit dans la même orientation.

Au prétexte d'harmoniser la gestion des agents des DR, DDI et Préfectures (en résumé les services de l'Etat au plan local), la solution serait de faire piloter la gestion par le Préfet de région.

Il n'y a plus qu'à imaginer que le futur rapport Langlois préconise de rattacher les préfets aux services du Premier ministre à la place du ministère de l'Intérieur, et la boucle sera bouclée.

Associé au CIGeM (Corps Interministériel à Gestion Ministérielle) qui va impacter toutes les catégories (C, B et A), à des grilles indiciaires uniques (CIGeM A, NES B, et bientôt future grille des C) et enfin à un indemnitaire identique pour tous les versants de la fonction publique avec l'IPSSSE ??????, la gestion interministérielle et la mobilité inter fonctions publiques deviennent beaucoup plus simples.

Ces rapports successifs rappellent étrangement le « bleu » de Maignon de juillet 2012 qui avait tenté de lancer en catimini une expérimentation de gestion interministérielle en région Midi-Pyrénées et que FO avait immédiatement dénoncé et fait échouer.

Plus que jamais, la FGF-FO invite tous ses syndicats nationaux à défendre leur statut particulier de corps, leur gestion spécifique et leur CAP.

Car ne l'oublions pas, à terme la gestion interministérielle et inter fonctions publiques sont synonymes de disparition des syndicats nationaux de fonctionnaires.

**SERVICE
PUBLIC**
JE-NOUS-TOUS **FO!**
AVEC